

## APPEL À PROJETS 2017

Département du Pas-de-Calais

# COMMÉMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

**Vous êtes une collectivité, un collège, une université ou une association et vous souhaitez participer aux commémorations de la Première Guerre mondiale ? Le Département du Pas-de-Calais peut vous soutenir avec son appel à projets.**

## CONTEXTE ET ENJEU

Le centenaire de la Première Guerre mondiale sera de 2014 à 2018, un événement à la fois mémoriel et patrimonial, mais aussi touristique ou économique, et qui associera toutes les nations autrefois belligérantes.

Cet enjeu est particulièrement légitime pour le Pas-de-Calais, qui constitue l'un des départements français les plus touchés par le conflit, avec 35 000 hommes tués au combat ou disparus (plus de 15 % des mobilisés), mais aussi 412 communes victimes de bombardements, dont 186 rayées de la carte (principalement dans les arrondissements d'Arras et de Béthune) et 47 détruites à plus de 50 %, pour un total de 526 000 habitants sans domicile.

Il a aussi fait partie de ceux ayant connu une « déchirure mentale autant que géographique », par sa coupure en trois zones, des combats, de l'arrière et de l'occupation allemande, chacune connaissant un destin et des souffrances propres. Et, sur son sol, se sont battus de nombreux ressortissants des pays en guerre, comme en témoignent encore (au-delà des nécropoles françaises), les 165 200 tombes de l'empire britannique comme les mémoriaux canadien et indien, les cimetières tchèques, polonais et portugais aussi bien que les 111 200 tombes allemandes.



©Sébastien Jarry, CD62

Tout comme l'année 2015, 2017 sera aussi l'occasion, pour le Département, d'être le porteur ou le soutien d'opérations d'ampleur, en associant, de la manière la plus active possible, l'ensemble de sa population et de ses territoires.

Des thématiques générales spécifiques ont été déterminées, en lien avec les événements majeurs ayant marqué le Pas-de-Calais lors du conflit.

Sont ainsi proposées pour **2017 : le Pas-de-Calais dans une guerre mondiale** :

**o la mondialisation du conflit et les brassages des populations** (sur l'ensemble de la période), des réfugiés belges aux troupes nord-africaines ou coloniales, des combattants allemands, polonais, tchèques, portugais et américains aux travailleurs égyptiens ou chinois... ;

**o particulièrement, la présence des soldats de l'empire britannique** (anglais et écossais, mais aussi indiens, sud-africains, australiens, néo-zélandais et canadiens), avec les points d'accroche que peuvent constituer la **bataille d'Arras, Vimy** ou les **écrivains combattants** (Edmund Blunden, Vera Brittain, John McCrae, Isaac Rosenberg, Siegfried Sassoon...);

**o les transformations irrémédiables des paysages, anéantis en plusieurs secteurs du front, et les traces encore flagrantes aujourd'hui du conflit.**

## QUI PEUT PORTER UN PROJET ?

Les projets peuvent être présentés par :

- les **collectivités** (communes et groupements de communes) ;
- les **collèges et universités** ;
- les **structures associatives**.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien du Département, les projets présentés doivent :

- avoir des objectifs correspondant aux critères (thématiques et qualitatifs) définis pour 2017 (mondialisation du conflit, bouleversements des paysages...);
- être pérennes et innovants ;
- se dérouler, en tout ou partie, sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- sensibiliser les habitants (et éventuellement le public étranger) autour des enjeux liés aux commémorations.

Sont en revanche exclues les manifestations ponctuelles ou la restauration comme l'entretien de monuments commémoratifs.

Un seul projet pourra être présenté par demandeur.

Les projets devront se dérouler sur l'année 2017.

**L'aide départementale viendra compléter un financement local ou intercommunal** (éventuellement, de même niveau).

## NIVEAUX DE TRAITEMENT DES PROJETS

- **Niveau 1** : les projets d'envergure départementale pourront bénéficier d'un soutien en ingénierie (par le biais d'une aide à la recherche via les Archives départementales du Pas-de-Calais), d'un financement important et d'une communication institutionnelle forte.
- **Niveau 2** : les projets d'envergure territoriale ou intercommunale pourront disposer d'une aide financière sur une partie du projet et d'une communication institutionnelle par le biais des outils existants.
- **Niveau 3** : les projets d'envergure locale pourront être soutenus par leur insertion dans la communication générale départementale (en particulier par le biais des outils en ligne - [www.greatwar1418.eu](http://www.greatwar1418.eu)).

Les projets soutenus financièrement le seront sur la base des pourcentages établis comme suit :

- **projets d'envergure départementale : jusqu'à 50 % maximum** du montant total ;
- **projets d'envergure territoriale** (a fortiori par des établissements publics de coopération intercommunale) : **jusqu'à 25 % maximum** du montant total.

La subvention du Département sera versée par virement administratif en deux fois :

- un premier acompte de 60 % du montant total prévu après validation du projet par le Département,
- le solde à la fin de l'action, sur présentation des pièces justificatives (factures, etc.).

## COMMENT CANDIDATER ?

Télécharger le dossier de candidature :

<http://www.archivespasdecalais.fr/Actualites/Appel-a-projets-Grande-guerre>

Le dossier sera à renvoyer à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Hôtel du Département**  
**Rue Ferdinand Buisson**  
**62018 ARRAS CEDEX 9**

L'étude d'éligibilité des dossiers sera réalisée par les services du Conseil départemental en charge des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. Les projets seront ensuite examinés par la Commission Permanente du Conseil départemental pour attribution de la subvention.

## DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

Transmission d'une note d'intention de candidature : 1<sup>er</sup> juillet 2016

Remise des offres définitives : 1<sup>er</sup> septembre 2016

**PLUS DE RENSEIGNEMENTS** : [hermant.marina@pasdecalais.fr](mailto:hermant.marina@pasdecalais.fr) / 03 21 71 64 38 ou par courrier (Archives départementales du Pas-de-Calais, 1 rue du 19 mars 1962, 62000 DAINVILLE)

# APPEL À PROJETS

## Dossier de candidature

### Le porteur du projet :

- Association
- Commune
- Groupement de communes
- Autres (précisez)

Organisme porteur de projet :

Adresse du siège social : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

**Numéro de SIRET** de l'organisme (OBLIGATOIRE) : .....

### Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

### Personne chargée du dossier :

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : ..... Téléphone : .....

Télécopie : ..... E-mail : .....

### Pièces à joindre au dossier :

Pour une demande de subvention, il vous suffit de nous envoyer les documents suivants :

- un courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- le dossier de demande de subvention complet,
- un RIB ou RIP.

Si vous êtes une association :

- les statuts de l'association déposés ou approuvés en un seul exemplaire.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

# FICHE PROJET

## INTITULÉ DU PROJET

.....  
.....

## TYPOLOGIE

*(Entourez la/les typologies correspondantes à votre projet)*

Exposition

Programmation culturelle

Spectacle vivant

Concert

Audiovisuel

Pédagogie/Scolaires

Colloque/Conférence

Publication

Tourisme

Événement sportif

Web

Autres (préciser)

## OBJECTIFS DU PROJET (SENS)

.....  
.....  
.....  
.....

## DATES/HORAIRES

.....  
.....  
.....

## LIEU(X)

.....  
.....  
.....



## DESCRIPTION DU PROJET

### LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

*(Une attention particulière sera apportée aux projets qui développent un partenariat entre structures).*

### MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE

*(Indiquer le pourcentage correspondant au coût total de l'opération)*

## MODÈLE DE BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES spécifiques à l'action	MONTANT (₺)	PRODUITS s spécifiques à l'action	MONTANT (₺)
<b>60 - Achats de services</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat (à préciser)	
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Région	
Assurances			
Documentation		Département	
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Communauté de communes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté d'agglomération	
Publicité, publications		Commune	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Organismes sociaux (à préciser)	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres (à préciser)	
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres recettes attendues (à préciser)	
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>77 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		Sur exercice(s) antérieur(s)	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

